

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Vous êtes un travailleur temporaire ? Vous êtes assujettis à la Convention Collective de Travail ?

Dans ce cas, vous avez le droit de suivre une formation qui vous permettra :

- de maintenir, mais surtout augmenter votre employabilité
- de progresser dans votre métier
- de valoriser votre potentiel
- d'avoir accès à des emplois mieux rémunérés
- de vous assurer un avenir professionnel



Temptraining prend en charge toutes les formations continues dispensées par des établissements agréés.

Ces fonds de formation sont disponibles à tout travailleur, à condition que certaines conditions soient respectées. Ces conditions sont disponibles sous www.tempservice.ch

THÈMES ENSEIGNÉS

Finance - Banque - Économie - Voyage
Assurance - Télécommunication
Commercial - Médical, etc.

LANGUES ENSEIGNÉES

*Anglais - Français - Allemand -
Espagnol - Italien - Portugais -
Japonais - Chinois - Russe -
Roumain*

DATES & HORAIRES

Toute l'année, cours intensifs,
semi-intensifs ou du soir.

MONTANTS ALLOUÉS AUXQUELS VOUS AVEZ DROIT

Le montant qui vous est alloué dépend du **nombre d'heures effectuées au cours des 12 derniers mois** :

176 heures de travail temporaire

CHF 1'000.- pour votre formation et à un maximum de CHF 250.- pour votre perte de gain

352 heures de travail temporaire

CHF 2'000.- pour votre formation et à un maximum de CHF 750.- pour votre perte de gain

528 heures de travail temporaire

CHF 3'000.- pour votre formation et à un maximum de CHF 1'250.- pour votre perte de gain

704 heures de travail temporaire

CHF 4'000.- pour votre formation et à un maximum de CHF 1'750.- pour votre perte de gain

880 heures de travail temporaire

CHF 5'000.- pour votre formation et à un maximum de CHF 2'250.- pour votre perte de gain